



Commission d'accès
à l'information
du Québec

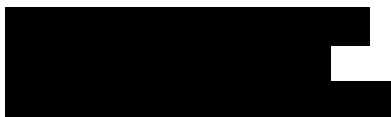
Québec
Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais : **1 888 528-7741** | renseignements@cai.gouv.qc.ca | www.cai.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL

Montréal, le 1^{er} juin 2026



N/Réf. : AI-2627-058

Objet : Votre demande d'accès



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 30 avril 2026 et faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹ afin d'avoir accès aux documents suivants :

« 1. Liste officielle

Toute liste, registre ou compilation détenue par la Commission identifiant les responsables de l'accès aux documents et/ou les personnes désignées à cette fin pour la Ville de Rivière-du-Loup, pour la période du **1^{er} octobre 2025 au 30 avril 2026**.

2. Documents de désignation transmis à la Commission

Toute déclaration, formulaire, avis ou document transmis à la Commission par la Ville visant à :

- désigner un responsable de l'accès à l'information;
- modifier cette désignation;
- confirmer les coordonnées de la personne responsable;

incluant notamment :

- les formulaires officiels remplis par la Ville;
- les correspondances administratives accompagnant ces désignations;
- les mises à jour effectuées durant la période visée. »

(Transcription intégrale)

¹ RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les documents qui vous sont accessibles. Veuillez toutefois noter que les signatures manuscrites ont été masquées.

1. Liste officielle

Après vérification, nous ne pouvons donner suite à votre demande en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'accès puisque nous ne détenons pas ces documents. L'article 1 de la Loi sur l'accès prévoit ceci :

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

Par ailleurs, nous invitons à consulter le répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels assujettis, diffusé sur le site Web de la Commission.

2. Documents de désignation transmis à la Commission

Après vérification et analyse, nous avons repéré des documents en lien avec votre demande, lesquels vous sont partiellement accessibles. En effet, certains documents repérés ont été produits par la Ville de Rivière-du-Loup. Ainsi, conformément au paragraphe 4 de l'article 47 et à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à formuler votre demande auprès de M^e Marc-Antoine Rioux, responsable de l'accès aux documents de cet organisme, aux coordonnées suivantes :

RIVIÈRE-DU-LOUP (VILLE)
M^e Marc-Antoine Rioux
Conseiller-cadre
75, rue de l'Hôtel-de-Ville Rivière-du-Loup (QC) G5R 1L7
Tél. : 418 867-6353
marc-antoine.rioux@villerdl.ca

Document(s) repéré(s)	Accessible(s)	Non accessible(s)	Page(s)	Restriction
Designations R-L 2003-09-16	Entièrement	s.o.	s.o.	s.o.
Designations R-L 2018-09-07	Entièrement	s.o.	s.o.	s.o.
Designations R-L 2020-10-08	Entièrement	s.o.	s.o.	s.o.
Designations_R-L_2022-10-25	Partiellement	Résolution 502-2022 Acte de délégation	3 4	48 LAI
Designations R-L 2022-12-21	Partiellement	Résolution 589-2022	3	48 LAI
Designations R-L 2022-12-21_2	Entièrement	s.o.	s.o.	s.o.
Designations R-L 2023-04-05	Entièrement	s.o.	s.o.	s.o.
Designations R-L 2024-02-02	Partiellement	Résolution 181-2023	2	48 LAI
Designations R-L 2024-07-03	Entièrement	s.o.	s.o.	s.o.
Designations R-L 2025-10-07	Partiellement	Résolution 417-2025	4	48 LAI

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

Original signé

Geneviève Vallée
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Documents
Article 48 de la Loi sur l'accès
Avis de recours